

Tâches du maître remplacé

Le maître remplacé reste responsable de la planification de son enseignement. Il transmet au remplaçant les indications nécessaires au bon déroulement du remplacement.

Les points suivants devront être évoqués lors d'un contact téléphonique ou par mail :

- L'adresse de l'école et le numéro de classe ;
- L'horaire de l'école et des bus si nécessaire ;
- La surveillance des récréations ;
- Les lieux d'enseignement (ACM, gymnastique, ...) ;
- Les clefs
- Les activités spéciales (patinoire, piscine, bibliothèque, animations, etc.) ;
- Les règles de vie de l'école, l'indication sur les usages en vigueur dans le bâtiment scolaire, les rituels de classe, ...
- Les élèves à besoins particuliers (BSP, suivis spécialisés, programme personnalisé, aménagements, etc) ;
- Liste des différents intervenants de la classe (SPM, MOES, ...) ;
- L'utilisation de l'affichage numérique.

Liste des numéros de téléphones utiles

Direction et secrétariat de l'établissement de Penthaz-Venoge 021 557 34 20

Bâtiments scolaires de l'établissement primaire de Penthaz - Venoge :

Collège de Penthaz Cheminet, secrétariat	021 557 34 20
Collège de Daillens	021 862 22 80
Collège de Lussery-Villars	021 862 24 50
Collège de Mex	021 701 91 38
Collège de Penthaz Léchire	021 557 34 44
Collège de Vuflens-la-Ville	021 701 33 87
Collège de Penthaz Eglise	078 897 79 51
Collège de Penthaz Centre	021 861 00 16

Penthaz, le 16.1.2023



Etablissement primaire de Penthaz - Venoge

REPLACEMENTS

Cahier des charges



www.ep-penthaz-venoge.ch

Version du 9.1.2023